



Mody GUIRO

President

Président

Kwasi ADU-AMANKWAH

General Secretary

Secrétaire Général

Route Internationale d'Atakpamé

Centre FOPADESC Agoè – Nyivé

B.P. : 4401 – Tel. : 00228 225 07 10

Fax : 00228 225 61 13

LOME - TOGO

Email : info@ituc-africa.org

Web : www.ituc-africa.org

Journée de l'enfant africain 2020 : Accès à un système de justice adapté aux enfants en Afrique

La Journée de l'enfant africain est célébrée chaque 16 juin en souvenir des centaines des élèves sud-africains tués et blessés le 16 juin 1976 à Soweto lors de leur manifestation pour exiger une éducation de qualité.

Aujourd'hui, la situation des enfants en Afrique demeure une préoccupation et les dirigeants sont appelés à mettre en place des mesures fortes qui permettent aux enfants africains d'avoir accès à l'éducation, aux soins de santé, à une vie décente et d'être pris en compte dans les décisions les concernant.

L'Union africaine commémore cette année la Journée de l'enfant africain sous le thème : *Accès à un système de justice adapté aux enfants en Afrique.*

L'accès à la justice est l'un des droits fondamentaux de tous les êtres humains, y compris les enfants. En effet, la possibilité d'accéder à la justice est l'une des conditions requises pour protéger les autres droits des enfants. Des millions d'enfants en Afrique n'ont pas accès à la justice nécessaire pour faire valoir leurs droits.

L'accès des enfants à la justice concerne l'ensemble des circonstances dans lesquelles les enfants entrent en contact avec la loi. Cela comprend leur interaction avec le système judiciaire en tant qu'enfants en conflit avec la loi, en tant qu'enfants demandant réparation pour violation de leurs droits et en tant qu'enfants témoignant dans le cadre d'un processus judiciaire.

Les situations dans lesquelles les enfants sont impliqués dans le système judiciaire se répartissent en quatre catégories: le système de justice pénale (en cas de conflit avec la loi ou en tant que victime et témoin); le système de justice civile (par exemple, lorsqu'ils ont besoin de soins et de protection, ou lors d'un contrôle judiciaire de l'éloignement ou du placement; dans les litiges relatifs à la garde et au droit de visite; dans les questions de tutelle; et en tant qu'enfants étrangers non accompagnés ou séparés); le système de justice administrative (comme les procédures disciplinaires à l'école et les aspects de la protection de remplacement; et par le biais des mécanismes de justice coutumiers /traditionnels.

Rappelant la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant adoptée en juillet 1990 par la 26e session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, nous appelons les gouvernements africains à instituer des cadres qui fournissent la base d'un système de justice favorable aux enfants. Les gouvernements africains ont le devoir de mettre en œuvre des politiques qui promeuvent la protection de l'intérêt des enfants dans leur participation au système judiciaire et dans toutes les questions qui les concernent.

Des programmes spécifiques doivent être poursuivis pour promouvoir :

- Le respect de la dignité des enfants et leur traitement en tenant pleinement compte de leurs besoins spécifiques en tant qu'enfants et de leur intégrité physique et psychologique ;
- La lutte contre la discrimination à l'égard des enfants et la fourniture du soutien nécessaire pour faciliter la participation des enfants vulnérables ;
- L'adoption de systèmes et d'institutions de justice pour mineurs ;
- L'accès des informations et des conseils aux enfants sur leurs droits et leurs rôles ;
- Veiller à ce que la participation des enfants au système judiciaire ne mette pas en danger leur bien-être ;
- L'établissement des alternatives aux procédures judiciaires pour les enfants, telles que la médiation et d'autres formes de règlement des différends ;
- Veiller à ce que les processus adaptés aux enfants soient suivis et à ce que les enfants soient traités avec dignité lors de leurs interactions avec les institutions chargées de l'application des lois, y compris la police.

La CSI-Afrique est convaincue que pour parvenir à une Afrique forte et émancipée, nous devons adopter une approche politique cohérente qui garantit le droit de notre peuple, y compris les enfants, à accéder à la justice.

Vive l'enfant Africain !

Vive l'Afrique !

Kwasi Adu-Amankwah
Secrétaire Général, CSI-Afrique